



Formation continue des CeM Règlement du gestionnaire de la voirie – Signalisation de police Cap Nord - Namur

Mardi 25 ET Mercredi 26 février 2014

OBJECTIF

Malgré l'existence du règlement du gestionnaire de la voirie, qui constitue LA référence légale en matière de signalisation, de nombreuses questions se posent quant à son application sur le terrain. En témoignent notamment la surabondance de signaux par endroit, l'apparition de signaux non réglementaires et la difficulté pour l'utilisateur d'adopter l'attitude adéquate.

L'objectif de la formation est d'aider les CeM à faire un bon usage du règlement du gestionnaire de voiries, de pointer des situations délicates qui font l'objet de mauvaises interprétations sur le terrain, afin de les aider dans leur travail quotidien à développer une bonne méthode de travail et de bons réflexes, à prendre les bonnes décisions (détermination des types de panneaux à placer, de leur implantation précise,...), à définir les motivations et les arguments qui vont permettre de convaincre le pouvoir politique et de communiquer avec les citoyens.

Cette thématique a déjà été présentée en janvier 2010, La formation sera assurée, ensemble, par **Francis MEUNIER** et **Yannick DUHOT**, de la Direction de la Réglementation et des Droits des usagers de la DGO2 du SPW. Elle s'étalera sur 1,5 jour.

Public-cible

La formation s'adresse aux CeM, impliqués de près ou de loin dans les mesures de circulation et de partage de l'espace public entre les différentes catégories d'utilisateurs.

Elle vise, en priorité, les CeM qui n'ont pas eu l'occasion d'être présents en 2010. En effet, en quatre ans, la réglementation en la matière a connu très peu de modifications. Les places restantes seront attribuées aux autres CeM qui souhaitent réviser cette matière.

PROGRAMME

Mardi 25 février

8H45 – 9H00	Accueil
9H00 – 9H15	Introduction

9H15 - 10H30	Procédure de placement de la signalisation routière Ordonnances de police, règlements complémentaires Le règlement du gestionnaire de voiries 1. Dispositions générales 2. Les feux lumineux
10H30 – 11H00	Pause-café
11H00 - 12H30	3. Les signaux routiers Dimensions, messages variables 4. Les signaux de danger 5. Les signaux de priorité
12H30 – 13H30	Repas sandwichs
13H30 – 15H30	6. Les signaux d'obligation 7. Les signaux de stationnement

Mercredi 26 février

9H00 - 10H30	8. Les signaux d'indication 9. Les signaux de stationnement
10H30 - 11H00	Pause-café
11H00 - 12H30	10. Les marquages Conclusion
12H30	Repas sandwichs

BIBLIOGRAPHIE

- **Arrêté ministériel du 11 octobre 1976, fixant les dimensions minimales et les conditions particulières de placement de la signalisation routière** (Moniteur belge du 14 octobre 1976) :
<http://www.code-de-la-route.be/textes-legaux/sections/am>.
- **Code du gestionnaire illustré**, CRR, version septembre 2012 :
<http://www.brrc.be/pdf/codegest.pdf> .
- **Cemathèque n°35. Un règlement complémentaire de circulation routière. Quand ? Comment ?**, ICEDD pour le compte du SPW, Namur, juillet 2012 :
<http://mobilite.wallonie.be/files/Centre%20de%20doc/CeMath%c3%a8que/cematheque35.pdf>.